Permis de conduire et diabète : non à une hausse injuste et discriminatoire du prix de la visite médicale

La Fédération Française des Diabétiques vient d'être informée d'un projet très abouti visant à augmenter le prix de la visite médicale d'aptitude à la conduite auprès d'un médecin de ville agréé de la préfecture. Aujourd'hui fixés à 36 euros, non pris en charge et à régler en espèces, ces honoraires pourraient passer à 50 voire 55 euros avec cette réforme.

La Fédération dénonce avec force ce projet : la sécurité routière ne doit pas être un prétexte pour faire les poches des patients !

Il s'agit d'une mesure profondément injuste, qui viendrait impacter fortement le portefeuille des personnes qui vivent avec un diabète, déjà largement mis à mal par les multiples hausses du coût de la santé, et qui sera encore aggravé par le doublement annoncé des franchises et participations forfaitaires.

Nous savons que cette visite est déjà vécue comme un fardeau par les personnes qui y sont soumises, qui sont nombreuses à n'y voir aucune utilité : les médecins agréés qui la réalisent sont perçus comme expéditifs, et la plupart connaissent insuffisamment le diabète pour évaluer réellement la situation de la personne. Si pour la majorité des patients cette visite est à réaliser tous les cinq ans, pour certains, la durée de validité peut être beaucoup moins conséquente pour raisons de santé. En effet, la législation précise que la durée de validité de l'aptitude à la conduite peut être comprise entre 6 mois et 5 ans. La somme à dépenser est alors absolument considérable, alors même que les personnes atteintes de diabète sont déjà parmi les plus touchées par l'augmentation du coût de la santé.

Dans ces conditions, il est inacceptable d'alourdir encore la facture pour les patients, en leur imposant une dépense qui n'apporte ni suivi de qualité, ni véritable sentiment de sécurité routière. La Fédération rappelle que ces visites médicales ne sont pas un choix, mais une obligation administrative imposée aux personnes traitées par médicaments hypoglycémiants : depuis des années, nous demandons et travaillons à ce qu'elle soit légitimement prise en charge et avons multiplié les démarches en ce sens. Cette hausse ne saurait en aucun cas être acceptée. Le coût de cette visite ne doit pas incomber à des patients qui n'ont pas choisi leur pathologie !

La Fédération Française des Diabétiques a d'ores et déjà engagé de nouvelles actions pour s'opposer à cette augmentation et obtenir une prise en charge du coût de la visite médicale d'aptitude à la conduite, des échanges sont prévus avec la Délégation à la Sécurité routière du ministère de l'Intérieur. L'annonce d'une possible hausse ne fait que renforcer notre détermination : nous allons intensifier nos actions et proposer très prochainement une évolution de la législation afin d'entériner ce principe de prise en charge. Nous sommes pleinement mobilisés pour défendre et faire respecter vos droits, nous ne lâcherons rien et ne céderons pas.